

Pourquoi choisir et adhérer à Autrement Solidaires

JE CHOISIS UN SYNDICAT QUI N'EXISTE QUE CHEZ LCL

Mon syndicat est indépendant et ne répond à aucun dogme ni directive extérieure. Autrement Solidaires ne fait pas de politique et ne s'intéresse qu'au LCL, au Groupe CASA et à ses salariés.

Je partage les valeurs modernes portées par Autrement Solidaires qui m'accompagnent dans mon parcours LCL.

J'AI UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

À tout moment, je peux solliciter AS pour obtenir des conseils personnalisés quel que soit le sujet (mes conditions de travail, ma rémunération, ma formation, ma médaille du travail, mes RTT, mes congés, ma maternité, ma paternité, ma retraite, ma complémentaire santé, ma prévoyance, etc...).

J'AI DES ÉCHANGES INTERACTIFS

Je reçois régulièrement des informations par différents canaux. Je suis sollicité(e) pour donner mon avis, participer à des débats, répondre à des enquêtes, apporter tous mes commentaires sur les sujets en cours. Mon avis est pris en considération dans les échanges et les négociations avec les différentes Directions LCL. AS est mon lien entre les différents interlocuteurs LCL.



Pour en savoir plus :
autrement-solidaires.fr

Pour nous joindre :
mes interlocuteurs locaux
ou
contact@autrement-solidaires.fr



JE SUIS DÉFENDU(E)

J'ai la possibilité d'être conseillé(e), défendu(e) et assisté(e) lorsque la situation le nécessite (mesures salariales, mobilité, harcèlement, sanction disciplinaire, Inspection du Travail, licenciement, etc...). Le collectif AS m'écoute, me conseille et m'informe des actions qu'il entreprend uniquement si je lui en donne l'accord.

J'AI UN RECOURS JURIDIQUE

Après avoir fait une évaluation avec Autrement Solidaires, je peux bénéficier d'un conseil, voire d'une défense juridique avec un cabinet d'avocats spécialisé en droit social (celui-ci a fait condamner, par le TGI de Lyon, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour une organisation du travail basée sur le benchmark individuel).

JE RÉDUIS MES IMPÔTS EN ADHÉRANT CHEZ AS

Les sections AS déterminent ensemble les cotisations sans aucune contrainte. A ce jour, elles correspondent à 0.40% de ma rémunération effective annuel (prise en compte de mon temps de travail). Ma cotisation me permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66% (ou une déduction totale si je suis aux frais réels).